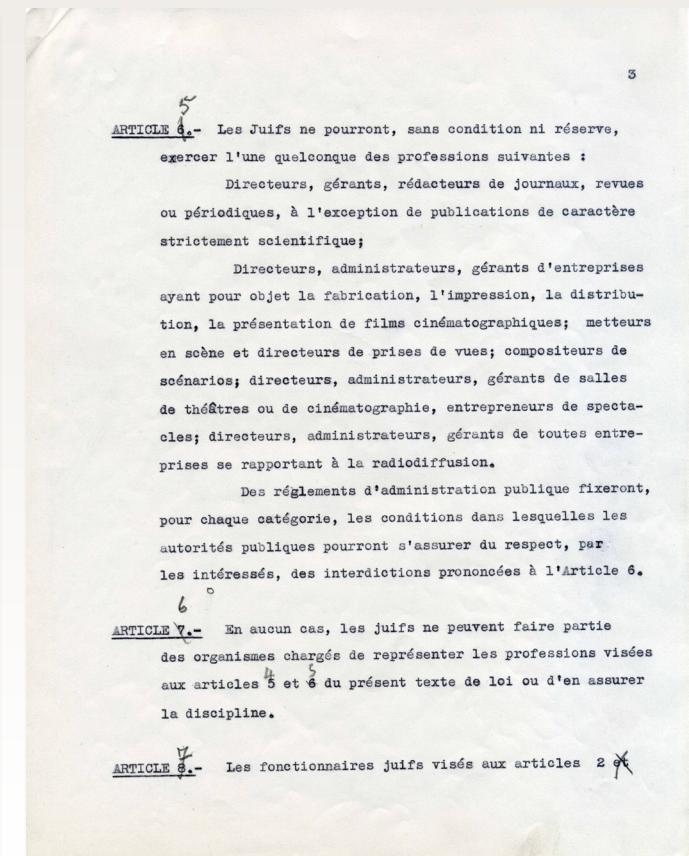
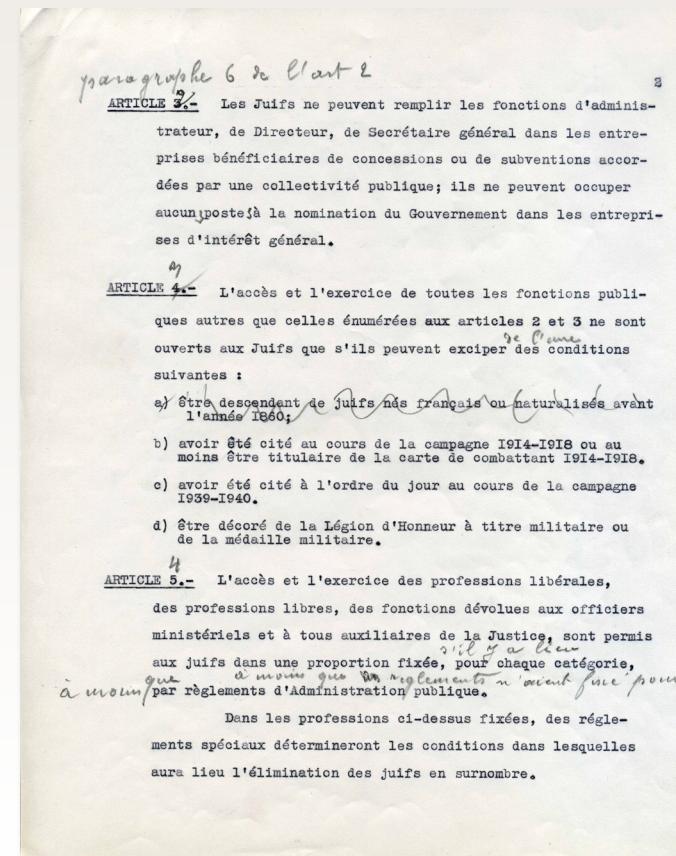
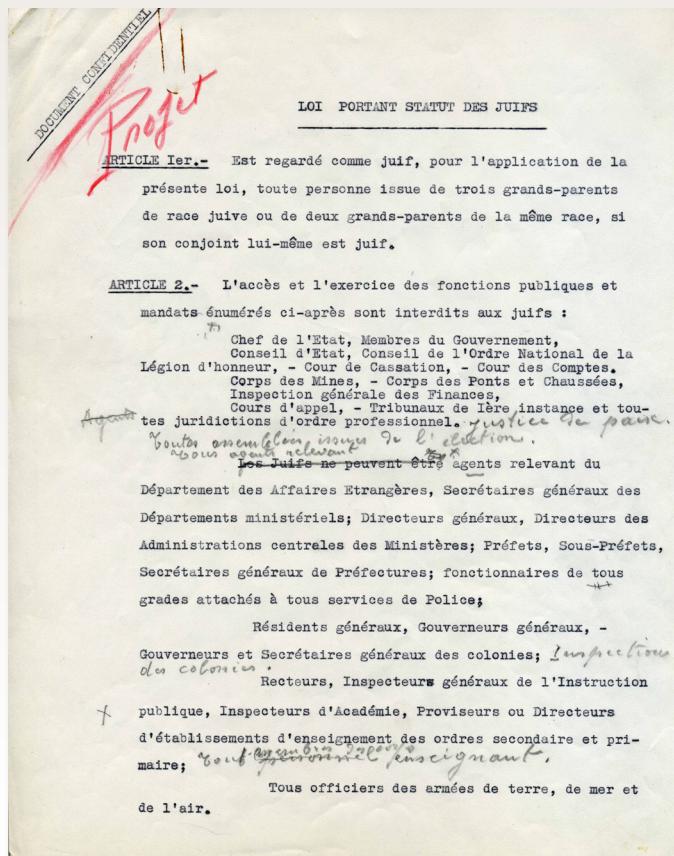


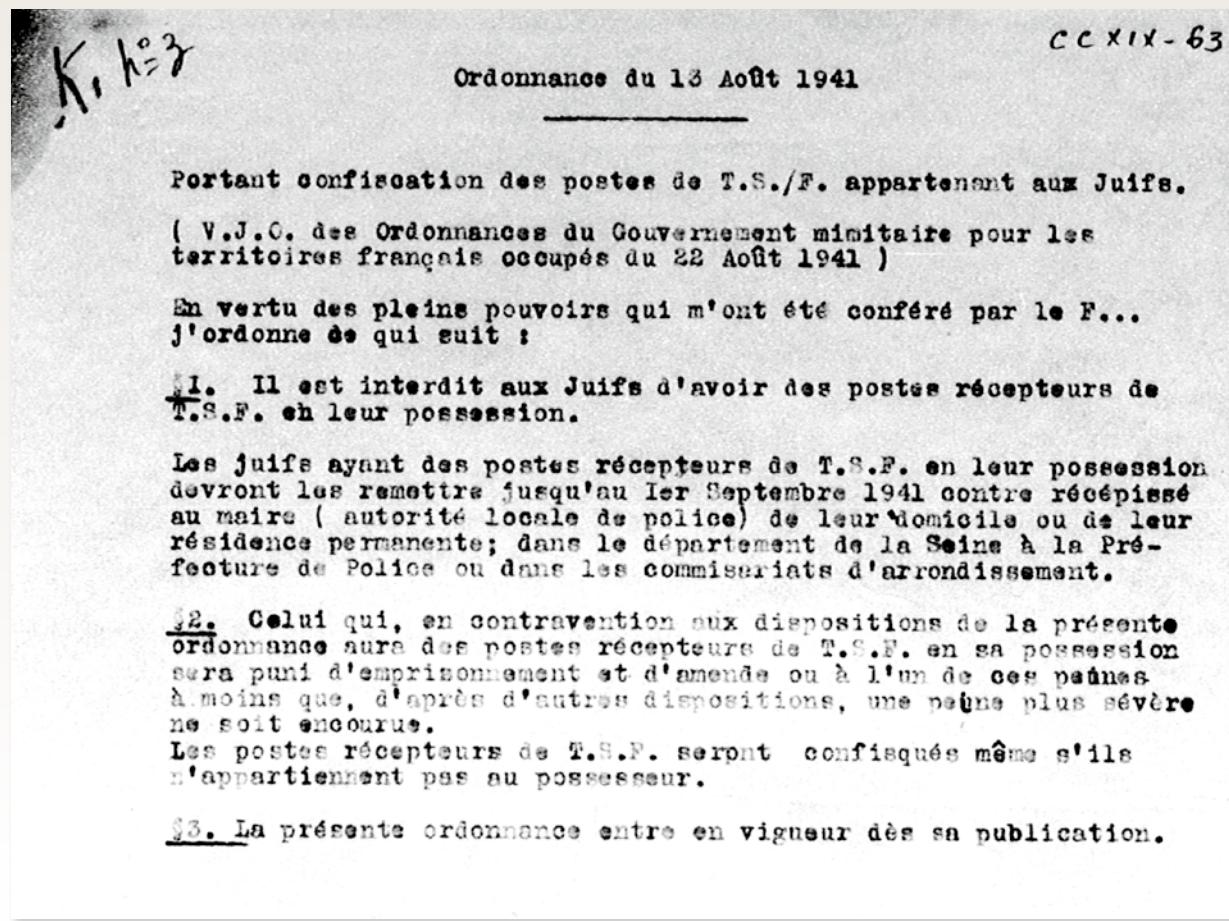
À partir du 3 octobre 1940, le gouvernement de Vichy instaure un « Statut des Juifs ».

Le maréchal Pétain annote de sa main le document initial, durcissant les mesures antisémites. Tous les Juifs, étrangers ou français, sont concernés par ces lois d'exclusion. Ils ne pourront plus être ni magistrats, ni officiers. Ils sont exclus des métiers de la police, de l'enseignement, de la presse, du cinéma, du théâtre et de la radio. Ils ne peuvent plus être élus.



© Mémorial de la Shoah

À partir du 13 août 1941,  
les juifs ont l'interdiction de posséder  
des postes de radio. Ils doivent les apporter  
au commissariat.



© Mémorial de la Shoah



© BHVP

À partir du 6 juin 1942,  
en zone occupée,  
une ordonnance allemande  
oblige tous les Juifs âgés de plus  
de 6 ans à porter une étoile  
jaune solidement cousue sur  
le côté gauche de la poitrine.



© Mémorial de la Shoah

À partir du 8 juillet 1942,  
les Juifs ont l'interdiction d'entrer  
dans un cinéma, un théâtre,  
un gymnase, un stade,  
un parc à jeux, un jardin public,  
une piscine, un musée,  
un restaurant.



© Mémorial de la Shoah

2.

**Peut-on avoir une raison légitime de désobéir aux lois ?**

À partir du 3 juillet 1942,  
les Juifs ont l'interdiction  
de posséder un téléphone  
et d'utiliser une cabine  
téléphonique.



© Mémorial de la Shoah

2.

**Peut-on avoir une raison légitime de désobéir aux lois ?**

À partir d'octobre 1940,  
le tampon « JUIF » est apposé  
sur les cartes d'identité des Juifs.



© Mémorial de la Shoah

2.

Peut-on avoir une raison légitime de désobéir aux lois ?

«À ce moment-là, j'étais décidée à ne pas le\* porter. Je considérais cela comme une infamie et une preuve d'obéissance aux lois allemandes.

Ce soir, tout a changé de nouveau : je trouve que c'est une lâcheté de ne pas le faire, vis-à-vis de ceux qui le feront.

Seulement, si je le porte, je veux toujours être très élégante et très digne, pour que les gens voient ce que c'est. Je veux faire la chose la plus courageuse. Ce soir, je crois que c'est de le porter.

Seulement, où cela peut-il nous mener ?»

— Hélène Berr, Journal 1942-1944,  
Seuil-coll «Points», Paris, 2003, p. 29

\*désigne «l'insigne obligatoire», l'étoile jaune